

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 11 mars 2026

MAIRIE DE MALAUSSENE  
MALAUSSENE  
La Traverse  
06710 MALAUSSENE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

## RÉGIE EAUX ALPES D'AZUR MERCANTOUR

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00264916		Prélevé le : lundi 02 mars 2026 à 09h30
Unité de gestion		2301	RÉGIE EAUX ALPES D'AZUR MERCANTOUR	par : PRELEVEUR CARSO LAURENT CIANI
Installation	UDI	000232	MALAUSSENE GARE	Type visite : AA
Point de surveillance	P	0000000311	RESEAU GARE	
Localisation exacte			CHEZ MME BLANQUET 589 RTE DE SCIAMINIER	
Commune			MALAUSSENE	

### Mesures de terrain

	Résultats	limites de qualité		Références de qualité		
		inf.	sup.	inf.	sup.	
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJ					
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJ					
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	9,9 °C				25,00	
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,7 unité pH			6,50	9,00	
<b>MINERALISATION</b>						
Conductivité à 25°C	486 µS/cm			200,00	1 100,00	
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,63 mg(Cl <sub>2</sub> )/L					
Chlore total	0,68 mg(Cl <sub>2</sub> )/L					

Commentaires de terrain :

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : A Code SISE de l'analyse : 00264925 Référence laboratoire : LSE2603-15433

	résultats	limites de qualité		références de qualité		
		inf.	sup.	inf.	sup.	
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET					

	résultats		limites de qualité		références de qualité	
			inf.	sup.	inf.	sup.
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,16	NFU				2,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,76	unité pH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique complet	16,65	°f				
Titre hydrotimétrique	22,89	°f				
<b>MINERALISATION</b>						
Chlorures	2,60	mg/L				250,00
Sulfates	89,00	mg/L				250,00
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>						
Carbone organique total	0,66	mg(C)/L				2,00
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH4)	<0,01	mg/L				0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,04	mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	1,98	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

## Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00264916)

**Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Pour le directeur général et par délégation,  
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes



Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 11 mars 2026

MAIRIE DE MALAUSSENE  
MALAUSSENE  
La Traverse  
06710 MALAUSSENE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :  
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

## RÉGIE EAUX ALPES D'AZUR MERCANTOUR

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00264917		Prélevé le : lundi 02 mars 2026 à 08h57
Unité de gestion		2301	RÉGIE EAUX ALPES D'AZUR MERCANTOUR	par : PRELEVEUR CARSO LAURENT CIANI
Installation	UDI	000231	MALAUSSENE VILLAGE	Type visite : AA
Point de surveillance	P	0000000310	RESEAU MALAUSSENE VILLAGE	
Localisation exacte			FONTAINE RUE GRANDA CARRERA	
Commune			MALAUSSENE	

### Mesures de terrain

	Résultats	limites de qualité		Références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJ				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJ				
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	9,6 °C				25,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,7 unité pH			6,50	9,00
<b>MINERALISATION</b>					
Conductivité à 25°C	476 µS/cm			200,00	1 100,00
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>					
Chlore libre	0,50 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,53 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

Commentaires de terrain :

### Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : A Code SISE de l'analyse : 00264926 Référence laboratoire : LSE2603-15432

	résultats	limites de qualité		références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET				

	résultats		limites de qualité		références de qualité	
			inf.	sup.	inf.	sup.
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,22	NFU				2,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,98	unité pH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique complet	16,60	°f				
Titre hydrotimétrique	22,47	°f				
<b>MINERALISATION</b>						
Chlorures	2,60	mg/L				250,00
Sulfates	73,00	mg/L				250,00
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>						
Carbone organique total	0,41	mg(C)/L				2,00
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						
Ammonium (en NH4)	<0,01	mg/L				0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,05	mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	2,26	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

## Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00264917)

**Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Pour le directeur général et par délégation,  
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes



Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).